

De nombreuses modifications furent apportées par la suite à la loi de 1917 et amenèrent le Gouvernement à adopter la Loi de l'impôt sur le revenu de 1948 et, plus tard, dans le cadre d'une révision générale de la législation fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu de 1952. Cette dernière demeura la loi fiscale fédérale jusqu'en 1972, année d'entrée en vigueur des modifications proposées dans le cadre d'une vaste réforme du système. Long et controversé, ce programme de réforme était sans précédent au Canada et a été décrit comme un événement marquant dans l'histoire de la législation canadienne.

C'est en 1962 qu'a commencé la «réforme fiscale», avec la création de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Pendant près de six ans, les commissaires ont analysé et évalué méticuleusement tous les aspects d'un système vieux de 45 ans, qui était lui-même le fruit de nombreuses modifications, additions et suppressions. En 1967, ils présentèrent un rapport qui recommandait un changement de fond en comble dans le régime fiscal.

Deux ans plus tard, les Communes étaient saisies d'un Livre blanc contenant les grandes lignes des propositions du gouvernement, qui s'inspiraient à maints égards des travaux de la Commission royale d'enquête. Par la suite, le Gouvernement invita le public à donner son opinion sur ses propositions et d'autres débats eurent lieu. Deux comités parlementaires—le

Comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques (Communes) et le Comité des banques et du commerce (Sénat)—entreprirent d'évaluer les propositions contenues dans le Livre blanc et de publier leurs propres rapports et recommandations. On invita aussi les gouvernements provinciaux à apporter critiques et commentaires sur le Livre blanc et à faire des contre-propositions. En tout, le ministère des Finances reçut quelque 26 000 lettres, mémoires et autres exposés.

De cet échange long et approfondi entre le Gouvernement, le grand public, les groupes d'affaires, les provinces et les comités des Communes et du Sénat est issu un projet de loi global modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, présenté dans le cadre du budget gouvernemental du 18 juin 1971.

Le projet de loi de 1971 proposait des exemptions plus élevées pour les particuliers et leurs familles, de nouvelles déductions, notamment pour les dépenses afférentes à un emploi et les frais de garde d'enfants, l'imposition des gains en capital et d'autres formes importantes de revenus dont on ne tenait pas compte auparavant. Il proposait aussi une nouvelle base d'imposition pour les corporations et leurs actionnaires, des modifications au régime fiscal des industries exploitant les ressources naturelles, de nouveaux taux pour les petites entreprises et de nouvelles dispositions visant les Canadiens qui font affaire à l'é-